



Etudiante demande pension alimentaire à sa mère.

Par **Pauline37**, le **10/01/2012 à 17:54**

Bonjour,

Je suis étudiante en 1ère année à l'université et mes parents sont en instance de divorce depuis plusieurs années maintenant.

J'ai de gros problèmes avec ma mère. On ne communique plus, j'ai beaucoup de mal à vouloir l'écouter car elle m'appelle toujours pour m'agresser, m'accuser de telle ou telle chose car j'ai choisi de vivre avec mon père lors de leur séparation. Depuis, elle ne se charge plus du tout de moi (et maintenant plus du tout non plus de mon petit frère et ma petite sœur vivant avec mon père). Mon père est le seul à subvenir à nos besoins et ma mère ne reverse aucune pension alimentaire ou autre à mon père.

Pour ma part, j'ai décidé de fuir vers Lille pour m'écarter un peu de ces problèmes qui m'ont finalement rattrapé. Je vis seule, mon père me paye le loyer à hauteur de 470 € /mois et ma mère rien. Je vis avec l'APL soit 172,50 € /mois car je n'arrive pas à trouver de job étudiant qui me permet de concilier IUT et boulot.

Je souhaite donc demander à ma mère de me verser une pension alimentaire chaque mois mais je ne sais pas exactement comment m'y prendre. Prendre un avocat, oui. Mais où ? quand ? comment ? qui ? Je sais à côté de ça que je peux demander l'aide juridictionnelle car je n'ai pas de revenu.

J'aimerais que vous m'aidiez à m'orienter vers les bons choix. Je vous en serez très reconnaissante. Par avance, merci de m'avoir accordé un peu de votre temps et surtout de votre savoir !

Cordialement, Pauline.

Par **Marion2**, le **10/01/2012 à 18:15**

Bonsoir,

Vos parents vivent-ils séparément ?

Si c'est le cas, Vous n'êtes pas dans l'obligation de prendre un avocat.

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux

Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile pour demander à ce que votre mère vous verse une pension alimentaire.
Vous notifiez que vous êtes étudiante et que votre père règle votre loyer, soit 470€/mois.